



22 juin 2010

Développement Durable, Collectivités

La ville de Bussy Saint-Georges (Marne-la-Vallée-77), crée la première SAEML solaire d'Ile-de-France

*La Ville est l'une des premières communes franciliennes à prendre
des mesures concrètes pour la production d'énergies renouvelables*

Utilisée depuis de nombreuses années par voie thermique, notamment pour le chauffage des bâtiments et comme source de production d'eau chaude, l'énergie solaire connaît aujourd'hui un fort développement par son application photovoltaïque.

Hugues Rondeau, maire de Bussy Saint-Georges (77) a saisi cet enjeu d'avenir pour conjuguer au présent l'innovation écologique en matière d'équipements publics et au futur le service aux particuliers en créant, sous l'égide de la commune, une société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) spécialisé dans la prestation de service en énergie renouvelable solaire

Service public...

Le 6 avril 2010, le conseil municipal de Bussy Saint-Georges (Seine-et-Marne) a voté la création d'une société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) chargée dans un premier temps d'équiper de panneaux photovoltaïques les toits de l'ensemble des bâtiments publics dont elle a la responsabilité.

Le statut : la Société d'Economie Mixte Locale, dénommée « Énergie Développement Local » (EDL), prestataire de service, réunit la municipalité, qui garde la maîtrise totale avec 51 % des parts du capital social, et plusieurs partenaires privilégiés, dont EUROSOL et SUNCIT, sociétés spécialisées dans l'énergie solaire, pour des solutions fiables et durables à destination des collectivités et des particuliers.

Objectif : faire en sorte qu'à l'horizon 2020 l'électricité fournie par ces panneaux photovoltaïques assure, au minimum, 20 % des besoins énergétiques municipaux.

Volonté : cette démarche entreprise à Bussy s'inscrit dans le cadre des préconisations du « Grenelle de l'environnement » et du « paquet Climat-Energie » de la Commission européenne. Outre la diminution des émissions des gaz à effet de serre et de la consommation énergétique, celles-ci visent à augmenter significativement la part des énergies renouvelables dans la production totale.

Contact Presse

Galivel & Ass. - Carol Galivel / Julien Michon - 01 41 05 02 02

Développement : la municipalité veut relayer cette initiative, qui conduit à un véritable axe de progrès et d'éco-citoyenneté, au-delà de la ville à d'autres acteurs, propriétaires de bâtiments : l'État, les administrations, les entreprises et même les particuliers.

La ville de Bussy Saint-Georges n'entend d'ailleurs pas se restreindre et réserver cette SAEML à son seul territoire : elle envisage d'être opérateur pour les autres collectivités en Seine-et-Marne, et pourquoi pas, à terme, en Ile-de-France ? Car il s'agit bien d'une première dans la région Ile-de-France.

...Et service aux particuliers

Ce ne sont pas les seuls toits des bâtiments publics qui pourront bénéficier de cette nouvelle source d'énergie... La SAEML entend aussi décliner une offre pour les particuliers en la proposant aux habitants de la ville. Tout particulier pourra ainsi prendre contact avec E.D.L. pour recueillir tous les renseignements utiles et discuter d'un projet éventuel d'implantation, sur un numéro vert spécialement créé.

Avec la création de cette SAEML, Bussy-Saint-Georges se positionne résolument dans une perspective d'avenir. Ce mode de production d'énergie à la pointe de la technologie constitue, au-delà du symbole, un vrai critère de progrès.

À Bussy Saint-Georges, l'avenir se lit aussi sur les toits !

ET L'EUROPE ?

L'Europe assure 75% de la consommation mondiale, mais ne couvre que 24% de l'approvisionnement...

Cette nouvelle énergie en plein essor, dite propre, a été consacrée lors de la 29ème conférence européenne sur l'énergie solaire photovoltaïque qui s'est tenue à Valence début septembre, où 4 000 experts et 715 entreprises sont venus partager leur connaissance du secteur.

A propos de Bussy

Située à 30 km à l'est de Paris, au cœur de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, Bussy Saint-Georges compte 21 689 habitants sur une superficie de 15 km². Bussy-Saint-Georges décline aussi son identité autour des parcs et jardins. Elle compte aujourd'hui 155 hectares d'espaces verts intégrés, 9 kilomètres de liaisons douces, 10 squares et parcs en centre-ville, 8 plans d'eau et plus de 8 200 arbres plantés. Le projet Sycomore apparaît donc comme l'aboutissement des réflexions et des stratégies de l'équipe municipale après les différentes réalisations achevées au cours des précédentes années. Bussy-Saint-Georges est inscrite dans le périmètre de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, défini en 1985. Elle est située dans le secteur 3 de Marne-la-Vallée, autrement dénommé Val-de-Bussy. Dans ce secteur, Bussy Saint-Georges est depuis à elle seule support d'agglomération nouvelle, autrement dit ville nouvelle (statut unique de commune et de ville nouvelle, les autres agglomérations nouvelles étant classiquement organisées en Syndicat d'Agglomération Nouvelle).

Contact Presse

Galivel & Ass. - Carol Galivel / Julien Michon - 01 41 05 02 02

21-23 rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - www.galivel.com